



DOSSIERS D'INSCRIPTION 2021/2022



RESTAURATION SCOLAIRE - ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Date limite de dépôt des dossiers : **le 25 juin 2021**

Comme tous les ans, vous devez procéder aux inscriptions périscolaires (restauration, accueil périscolaire) pour la rentrée de septembre 2021-2022.

Les inscriptions ne sont pas automatiques et doivent être renouvelées chaque année en Mairie.

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription aux différents services.

En raison du Covid19 nous vous remercions de privilégier l'envoi du dossier par mail : mairie@saint-christoly.fr

Si cela n'est pas possible pour vous, vous pouvez déposer ces dossiers, dûment remplis et **accompagnés des photocopies** des documents demandés, au Secrétariat de Mairie, **aux horaires d'ouvertures suivants** :

Du Lundi au Vendredi
de 9h00 à 12h00

AUCUN ENFANT NE POURRA ÊTRE ACCUEILLI AUX DIFFÉRENTS SERVICES SCOLAIRES SANS INSCRIPTION PRÉALABLE.

TOUS LES DOSSIERS INCOMPLETS SERONT REJETÉS.

Tarifs des services périscolaires : pas d'augmentation pour l'année scolaire 2021/2022.

Tous nos documents sont téléchargeables sur le **site internet de la Commune**, sur **Klassroom** ainsi que sur **la page Facebook** de la commune.

Pour tout changement (coordonnées téléphoniques, adresse, banque...) en cours d'année merci de bien vouloir informer LA MAIRIE pour la mise à jour de votre dossier.